

COMITE DE COORDINATION DE LA
MISE EN ŒUVRE DE L'IMMERSION
PATRIOTIQUE OBLIGATOIRE

0038

N°2026 PF/CAB/CC-IPO

COMMUNIQUÉ

Le Président du Comité de coordination de la mise en œuvre de l'immersion patriotique obligatoire communique :

1. Les bacheliers sont invités à rejoindre leurs sites d'immersion **le lundi 27 juillet 2026 à partir de 08 heures.**
2. Les bacheliers qui se sont inscrits dans la plateforme et qui n'ont pas encore été affectés sur un site d'immersion sont invités à consulter leur statut, à partir **du dimanche 26 juillet 2026** via le lien suivant : <https://immersion-patriotique.gov.bf>
3. Tout bachelier qui n'est pas encore affecté sur un site d'immersion doit se rendre dans un site de son choix, **le 27 juillet 2026 à partir de 08 heures**, muni des documents nécessaires.
4. Les bacheliers dont les demandes d'ajournement ont été approuvées sont invités à télécharger leur certificat d'ajournement en ligne.
5. Toute absence non justifiée, de plus de 72 heures, du site d'immersion, annule la délivrance de l'attestation de participation.

NB : Les bacheliers, travailleurs du public et du privé, sont exemptés de l'immersion patriotique obligatoire.

Diffusion :

- Radio et télé ;
- Presse écrite et presse en ligne
- Large diffusion.



Fait à Ouagadougou, le 25 JUL 2026

Colonel Daba NAON
Officier de l'Ordre de l'Étalon